

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 30 mai 2008

Présents : tous les membres sauf : Mme Sylvie CAGNARD, excusée et représentée par Mme Evelyne PROVINCIAL, M. Joël BRAISAZ, excusé et représenté par M. VIARD Alain, M. SPECIA Jean-Pierre, excusé et représenté par Mme Mireille GIORIA, M. Lionel BOCHET, excusé, M. Christian FAVRE-LAMARINE, excusé.

Secrétaire de séance : Monsieur Guy BRAISAZ

Le Conseil accueille Monsieur Vincent GHERRA, agent O.N.F. pour une présentation du programme d'actions sur les forêts soumis au régime forestier.

Deux coupes de bois sont prévues cette année, une vers Clamart, la seconde à Belleville.

Les prestations de l'ONF proposées sont :

- L'entretien manuel des routes, curage des aqueducs, fossés...
- L'entretien des limites : suite aux travaux d'exploitation engagé par COFORET sur le massif forestier, de Belleville, les parcelles communales seront délimitées.
- Entretien des sentiers de gestion les plus touristiques (les 3 grottes et les Jorets) : fauchage, élagage, etc...)
- Entretien des plantations : 1 ha à planter cette année au dessus de la « Ravire »
- Interventions sylvicoles : entretien des jeunes semis, nettoyage des pressages (subventionné à 30 % par la région)
- L'étude d'une exploitation par câble secteur de Bellavarde

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le compte rendu de la séance du 25 avril 2008. Monsieur Léon GROSSET-JANIN aurait souhaité que le montant des indemnités du Maire et des Adjointes soit mentionné en chiffre plutôt qu'en indice. Les indemnités s'élève à 1159.79 € brut pour le Maire et 308.65 € brut pour les adjoints.

LE CONSEIL,

TRAVAUX :

- Construction de 10 caveaux :

Suite à un nouvel appel à candidature pour la construction de caveaux, le Conseil décide de retenir la société MUNIER, unique entreprise ayant répondu favorablement pour une réalisation cette année.

- Contournement :

Les délais d'exécution des travaux sont tenus.

La DDE, Maître d'œuvre, n'a pas inclus dans le DCE le déplacement de la ligne haute tension pour permettre l'exécution des travaux, d'où un coût supplémentaire de 18 000€ HT. Mme le Maire estime qu'il y a carence du maître d'œuvre dans la gestion du dossier et que ce dernier devra en assumer les conséquences. La ligne HT sera enterrée définitivement en fin de chantier.

Madame le Maire fait part d'un courrier de Mademoiselle Yvonne MARTIN demandant un accès à sa propriété. Durant toute la phase de négociation de la Déclaration d'Utilité Publique, les élus ont

proposé à Melle MARTIN la réalisation aux frais de la commune de cet accès. Mlle MARTIN l'a refusé à plusieurs reprises. Le juge des expropriations a rendu son jugement et a fixé le montant des indemnités pour chaque propriétaire concerné. Melle MARTIN a fait appel du jugement. Elle a obtenu une indemnité globale de 32 645.50€ Madame le Maire rappelle que le jugement est appliqué et qu'il n'y a plus de possibilité de négociation.

- **Enrobés** :

Le marché à bon de commande est lancé. La commission travaux est chargée de recenser les lieux à enrober en priorité cette année.

- **Restructuration de la Mairie** :

Le Conseil autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention la plus élevée possible auprès des organismes concernés. Les travaux s'effectueront en plusieurs tranches.

- **Ecomusée** :

Suite aux lots demeurés infructueux, le Conseil décide de relancer une consultation. Les travaux de maçonnerie seront si possible confiés aux employés du service technique. Les travaux débuteront après la saison d'été. L'écomusée sera ouvert au public du 23 juin au 31 août, tous les jours sauf le mardi et jours fériés.

- **Route du Planay** :

Élargissement et reprise du clouage regroupés en un seul dossier. Le DCE devrait être prêt semaine 23.

- **Conception d'espaces de loisirs** confiée à la société Orangenoir :

La commission sentiers est en repérage sur les divers circuits qui seront proposés. Madame le Maire souhaite que cette commission soit élargie vers des membres extérieurs au Conseil municipal, car l'investissement sera également important au niveau de la Communauté de Communes.

Monsieur Raphaël BARNASSON, employé à l'office du tourisme des Saisies devrait avoir la charge du suivi de ce dossier. Il conviendra de définir avec les responsables de l'office du tourisme et en fonction de sa charge de travail, les modalités de son intervention sur ce projet.

- **Route de la Girotte** :

La route a été endommagée lors des travaux de déneigement effectués pour le compte d'EDF. L'entreprise doit intervenir dans la quinzaine pour une remise en état à ses frais.

- **Piste du Chozal** :

Des travaux d'amélioration de pistes sont en cours et notamment l'élargissement de la piste au bas du Chozal, l'élargissement du mur de la Barme, et des travaux de drainage et d'égoutage.

SUBVENTION ECOLE PRIMAIRE :

Les montants de la participation au frais de fonctionnement de l'école primaire sont reconduits pour l'année 2008 comme suit :

- 302 € par classe soit 1510 € pour 5 classes
- 38 € par élève soit 4256 € pour 112 élèves

PERSONNEL COMMUNAL :

Suite à la publication de deux offres d'emploi pour le service technique, Madame le Maire informe le conseil que les candidatures de Messieurs Bruno FRANC-CARMETRAND et Marc LACREUSE ont été retenues.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire :

- A verser l'acompte de la prime représentative d'un 13^{ème} mois au personnel permanent.
- A renouveler le contrat de Melle Anne-Cécile ALEX qui se termine le 30 juin 2008. Il est décidé que Melle ALEX assurera le remplacement de Mme PICHOL Monique à l'écomusée le mercredi.
- A renouveler les contrats de Mesdames BICH Annie et POUILLAIN Bénédicte pour une année à compter du 1^{er} septembre 2008.
- A renouveler le contrat de Madame Nicole RECHON, adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2008. A noter que Madame RECHON sera maintenue stagiaire l'an prochain afin de lui permettre de passer le concours d'ATSEM. En cas d'échec, sa situation au sein de la collectivité devra être réétudiée.
- A recruter un ASVP en la personne de Mr Nicolas BROUILLARD à compter du 2 juillet 2008 et jusqu'au 31 août 2008.

Il convient de nommer deux régisseurs en remplacement du personnel qui effectuait cette fonction et qui a quitté la collectivité.

Monsieur Jérôme BAILLE est nommé régisseur de la régie d'encaissement pour les horodateurs en remplacement de Mme Monique DEVILLE (suppléante Mireille CANOVA).

Madame Maryse BRAISAZ est nommée régisseur de la régie de la Bibliothèque en remplacement de Mme Odile BOCHET

QUESTIONS DIVERSES :

- Le Conseil autorise Madame le Maire à prendre une délibération modificative pour encaisser le montant de la vente (943 euros) d'un délaissé de terrain vendu à la SCI MUESLI et à sortir ce terrain de l'actif de la commune.
- Madame le Maire informe le Conseil que :
 - * la Commune est condamnée à verser la somme de 1000 euros dans le contentieux qui l'oppose à Mr Mme FLAMAND/GERMAIN
 - * le permis de construire du Docteur RAYNAUD est suspendu suite au recours qui a été déposé.
 - * la commune de Crest-Voland souhaite se retirer du SIVOM des Saisies. Une étude juridique est en cours pour étudier les modalités.

* la mairie a reçu le courrier d'un administré faisant part du mauvais état d'une voirie communale à la suite d'un chantier. La commission travaux doit se rendre sur les lieux.

➤ Le Conseil prend connaissance et valide le programme des animations qui auront lieu cet été à Hauteluce.

➤ Vendredi 27 juin 2008 : Prochaine réunion du Conseil Municipal.